

PACTE POUR

LA TRANSITION

Faire s'engager

les candidat·es

Avec le Pacte pour la Transition, nous vous proposons de vous impliquer dans la vie et la politique de votre commune et de votre intercommunalité, de contribuer à la mise en place d'un nouveau rapport à la politique locale, et de faciliter l'émergence d'une culture du dialogue et de la participation.

Cependant, rencontrer des candidat·es, parfois encore élu·es, leur présenter de nouvelles solutions sur des sujets parfois un peu techniques, provoquer et accompagner le changement, ce n'est vraiment pas évident.

Comment prendre contact ?

Comment présenter le Pacte pour la Transition ?

Quelles revendications présenter ? Quelle ambition avoir ?

Comment s'orienter parmi les élu·es de la commune, de l'intercommunalité, de la majorité ou de l'opposition ?

Qui est compétent·e pour quoi faire ?

Cette partie a vocation à vous donner les clés nécessaires pour que votre collectif soit dans la meilleure position possible pour discuter avec les acteurs du territoire ainsi que pour vous aider à maîtriser votre posture face aux candidat·es.

I . COMMENT SE PRÉPARER EN AMONT

Pour être perçu·e comme un·e interlocuteur·trice légitime par les candidat·es et les élu·es, il vous faut tout d'abord être clair·e dans vos revendications. Il vous faut en effet savoir quelles sont les mesures du Pacte que vous souhaitez porter, mais également quelles sont vos priorités, quels niveaux d'ambition pourraient être mis en œuvre, etc.

Si cette étape est importante pour la formation de votre groupe et pour identifier ce qui vous réunit, il est toutefois pertinent d'impliquer assez tôt d'autres acteurs dans votre réflexion, associations du territoire spécialistes de ces sujets, ou candidat·es aux prochaines élections qui travaillent déjà sur leurs programmes électoraux.

1/ Quelles mesures ?

Nous vous recommandons dans un premier temps d'identifier les mesures en fonction de vos envies et priorités, de celles des élu·es et candidat·es avec qui vous allez échanger, et des caractéristiques de votre commune.

Pour choisir les mesures qui vous semblent prioritaires, vous pouvez tenir compte :

- Des motivations et compétences des personnes composant le collectif ;
- Des motivations et préoccupations des habitant·es de votre commune ;
- Des forces du tissu associatif de votre territoire, qui pourra être un appui de poids dans vos échanges ultérieurs avec les candidat·es et élu·es et une force pour mobiliser les habitant·es. Vous pouvez notamment utiliser [la carte du Transiscope](#) pour les identifier et les contacter. Tenez-vous au courant des combats des associations de votre territoire !
- De l'action et des préoccupations de votre municipalité. Vous serez d'autant plus percutant·es dans vos propositions en sachant ce qui a déjà été mis en place dans votre commune ou intercommunalité. Pour cela, participez aux espaces de participation existants (conseils municipaux, conseils de quartier...) et consultez des documents comme le Rapport Développement Durable annuel (obligatoire pour les communes et intercommunalités de plus de 50000 habitant·es), ou le PCAET (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20000 habitant·es) ;

- Le programme des candidat·es aux élections municipales, pour identifier sur quoi ils et elles sont déjà prêts à s'engager.

Sur le site du Pacte, vous retrouverez l'énoncé des 32 mesures proposées et des fiches techniques les accompagnant (voir *Lire les fiches techniques*).

Il est également à noter que le Pacte comporte 3 principes transversaux, c'est à dire qu'ils doivent accompagner la mise en œuvre de tous les pactes locaux.

- **Principe A : Sensibilisation et formation à la transition** - La mise en œuvre des mesures choisies doit être accompagnée d'une sensibilisation des habitant·es de la commune sur ces thématiques, ainsi que d'une formation des élu·es, agent·es et acteurs du territoire pour qu'elles bien saisies et appliquées.
- **Principe B : Co-construction des politiques locales** - Cela signifie que a minima le collectif local s'étant engagé avec la liste élue doit être impliqué dans le suivi de la mise en œuvre des mesures. Idéalement d'autres formes de co-construction sont mises en place avec une plus grande part de la population.
- **Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale** – Faire en sorte que les mesures mises en place s'intègrent dans un projet territorial tenant compte de l'urgence climatique et sociale, et que toutes les décisions importantes de la mairie considèrent leur impact à long terme.

Vous pourrez retrouver des propositions d'actions concrètes et des ressources pour mettre en œuvre ces principes dans leurs fiches techniques.

Les fiches techniques présentent, dans la mesure du possible, les actions à mettre en œuvre au niveau de la commune, et de l'intercommunalité ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale : communauté de communes, d'agglomération, ou métropole). Dans ces fiches techniques, nous avons également essayé d'identifier de la responsabilité duquel de ces niveaux relevait chaque mesure.

Comme les compétences attribuées aux communes et EPCI varient beaucoup, vous pouvez vous aider en consultant le tableau récapitulatif de ces compétences page 5.

Même lorsque des compétences sont attribuées à l'intercommunalité plutôt qu'à la commune, les sujets concernés restent des enjeux liés aux élections municipales, sur lesquels vous pouvez agir. A travers votre maire et vos conseiller·es municipaux·les, vous êtes en effet représenté·e au niveau intercommunal. Bien informé·es, n'hésitez donc pas à interpeller les candidat·es sur ces sujets, leur rappeler l'importance de l'échelon intercommunal, et faire vous-mêmes le lien avec d'autres collectifs ou personnes engagées dans votre EPCI.

Compétences des EPCI

Compétences	Communauté de communes	Communauté d'agglomération	Métropole
Urbanisme et aménagement	o	o	o
Transports	f	f	f
Gestion de l'eau	f	f	o
École maternelle/primaire (et restauration collective)	f	f	o
Action Sociale	f	f	f
Gestion des déchets	o	o	o
Logement/Habitat	f	o	o
Environnement et Transition Énergétique	f	f	o
Développement économique	o	o	o

Les communes ont l'obligation de se charger, sauf si elles transmettent cette compétence à leur EPCI, de la gestion des écoles (dont la restauration collective), de l'élaboration des documents d'urbanisme, de la gestion de la voirie municipale, et de l'action sociale à travers le CCAS. Elles ont également une compétence dite générale qui leur permet de prendre en charge toute action d'intérêt local. Les communes doivent également transférer d'autres compétences supplémentaires à leur EPCI (voir tableau ci-dessus), certaines compétences étant obligatoires pour les EPCI (o), et d'autres facultatives (f).

Les compétences présentées dans le tableau prennent en compte les modifications devant être mises en place au 1^{er} janvier 2020.

Lire les fiches techniques

Vous retrouverez dans les fiches techniques plusieurs parties :

- **Enjeux et Contexte**, pour introduire et expliquer l'importance de la mesure.
- **Niveaux** : 3 niveaux, du plus simple pour les communes n'ayant rien mis en œuvre sur cette thématique, au plus ambitieux. Les niveaux sont cumulatifs, c'est à dire que s'engager sur le niveau 2 par exemple, correspond à mettre en œuvre le niveau 1 et le niveau 2. Lors de la signature du Pacte entre des citoyen·nes et des candidat·es ou des futur·es élu·es, le niveau d'ambition choisi doit être spécifié.
- **En pratique** : y sont décrits les différents leviers et actions permettant de mettre en œuvre la mesure dans une commune ou une intercommunalité.
- **Arguments et idées reçues** : un argumentaire pour vous aider à soutenir ces mesures auprès des élu·es, candidat·es ou d'autres personnes.
- **Ces communes qui l'ont déjà fait** : des exemples de communes qui ont déjà mis en œuvre tout ou partie de la mesure et peuvent servir d'exemples aux communes du Pacte. Ces communes peuvent cependant en général aussi mieux faire, et doivent être poussées à monter le niveau d'ambition.
- **Ressources** : des outils complémentaires ou pour aller plus loin.

Pour finir, ces documents ont en premier lieu visée à centraliser des retours d'expériences et expertises sur les thématiques du Pacte pour la Transition. Ils sont accessibles librement sur le site par tou·tes. N'hésitez donc pas à nous contacter pour nous indiquer un élément ou un exemple à ajouter ou modifier.

2/ Mobiliser, encourager, faire pression

Si ce travail de définition des mesures, des priorités, et des actions à mettre en œuvre sera principalement celui des collectifs locaux, une grande partie de la population et des acteurs de la commune sera idéalement également impliquée dans ce choix, en tant que soutien, pour qu'il s'agisse de priorités réellement partagées, et pour donner du poids aux revendications portées aux listes candidates.

La légitimité d'un collectif local repose en effet sur plusieurs éléments :

- Sa force de proposition : en particulier dans les petites communes, les élu·es locaux·les peuvent avoir beaucoup de bonne volonté, mais être démuni·es face aux nombreuses obligations administratives et techniques et leur manque de ressources et d'accompagnement. Ils peuvent donc accueillir très positivement un collectif (même petit) de personnes souhaitant s'impliquer dans la vie politique locale, et apportant des solutions concrètes et atteignables.
- Le Pacte pour la Transition : Il s'agit d'un projet porté par une cinquantaine d'organisations nationales et plus d'une centaine de collectifs à travers la France, et cela peut être un argument pour convaincre vos interlocuteur·trices de la légitimité de votre démarche. Si d'autres collectifs locaux sont actifs dans votre intercommunalité ou votre région, cela peut également rassurer les candidat·es de savoir que d'autres futur·es élu·es auront pris les mêmes engagements qu'eux·elles.
- Sa représentativité de la population de la commune – En particulier en période de campagne, présenter aux élu·es ou candidat·es des mesures qui remportent le suffrage d'une partie plus ou moins importante de la population peut les pousser à s'engager dessus et de manière ambitieuse (pour représenter l'intérêt général/par intérêt électoral).
- Sa représentativité des associations du territoire. Au cours de leur(s) mandat(s), les associations locales sont des interlocutrices majeures des élu·es : elles permettent la mise en place de services à la population qui n'existeraient pas sans elles, elles ont une expertise sur laquelle s'appuie parfois les élu·es, et elles les interpellent régulièrement. Si vous réussissez à impliquer plusieurs ou une majorité des associations du territoire dans votre démarche, cela peut donc jouer en votre faveur.
- Sa force de mobilisation : différents types de relations pourront se mettre en place face aux candidat·es/élu·es selon leur position face au Pacte pour la Transition, et par rapport aux ressources de votre collectif, et aux associations avec lesquelles vous travaillez. Face à des candidat·es réfractaires ou pas assez ambitieux, il sera possible d'organiser des actions visant à les interpeller directement.

COMMENT RENCONTRER DES ÉLU-ES ET DES CANDIDAT-ES

1/ A qui parle-t-on ?

La période de campagne électorale est un moment favorable pour essayer de rencontrer et influencer des candidat·es. Mais il vous faut pour cela conserver une posture d'indépendance et apaisane.

Le collectif ne doit pas afficher de préférence (même si en privé, on peut en avoir une) et contacter si possible l'ensemble des candidats déclarés dans votre commune.

Comment savoir quels candidat-es et quelles listes se présentent ?

Les candidats aux élections municipales doivent se déclarer en préfecture, et peuvent le faire jusque deux semaines avant le scrutin. Il est donc possible de consulter la liste des candidat·es en préfecture ou en mairie. Vous pouvez également plus simplement suivre la presse locale pour vous tenir au courant. Restez également vigilants à la déclaration tardive de certain·es candidat·es.

Enfin, ne soyez pas étonnés si vous n'avez connaissance que de la tête de liste et d'un nombre réduit d'autres membres de la liste. Ces dernières se construisent parfois en plusieurs mois.

A savoir : à partir du début de la période pré-électorale (le 1^{er} septembre 2019), des restrictions s'appliquent pour éviter les confusions entre, d'une part, le·la maire en tant qu'élue en fonction et, d'autre part, le·la maire en tant que candidat·e en campagne.

Ainsi, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. Ceci concerne également la commande d'études ou de sondages sur des thèmes de la campagne électorale.

2/ Comment rencontrer les candidat·es ?

Les candidat·es se rendent généralement disponibles en période électorale, vous ne devriez pas avoir trop de mal ou attendre trop longtemps pour obtenir un rendez-vous.

Il devrait ainsi être aisé de contacter les têtes de liste en obtenant leurs coordonnées dans la presse, sur leur site internet ou encore sur les réseaux sociaux. Vous pouvez les appeler, vous déplacer (dans le cas où une adresse est renseignée) ou les contacter par mail (par exemple à l'aide de ce [mail-type](#)).

Il est également possible d'inviter les candidat·es à vos événements, qu'il s'agisse d'une réunion d'information ouverte sur le Pacte pour la Transition et votre démarche, d'un atelier participatif, ou de vos réunions régulières. Cela vous permettra de pouvoir confronter vos priorités à ce que ces dernier·es ont déjà prévu, d'entamer une démarche de co-construction ouverte, et de faire parler de votre démarche.

Organiser une rencontre formelle avec les candidat·es vous permettra d'exposer votre projet et d'amorcer une discussion sur les mesures sur lesquels ils pourraient s'engager. Lors de cette première rencontre, il est pertinent de ne pas venir avec un Pacte déjà tout décidé, mais de rester ouvert pour favoriser le dialogue et la collaboration. Toutefois, il faut préparer des objectifs clairs et des demandes précises et mesurables. (pas "on veut plus de Transition" mais "on veut tant de mesures mises en place dans notre commune et intercommunalité").

Il devrait enfin être possible d'interpeller les candidat·es lors de leurs sorties publiques ou participation à des événements dans le cadre de leur campagne. Celles·ux-ci devraient être plus présent·es à des réunions publiques ou des événements, ou même sur le marché, dans les prochains mois.

Enfin, lorsqu'il y en a une, vous pouvez participer aux événements de lancement des listes candidates, afin de les interpeller sur les questions de transition, et leur demander de s'engager sur l'écologie, la solidarité et la démocratie.

3/ Connaître ses interlocuteurs

Afin que la prise de contact soit la plus efficace possible, il vous faudra vous renseigner un peu sur la personne à laquelle vous vous adressez.

Sur quoi faut-il se renseigner ?

- Son appartenance politique/à un parti ;
- Est-il·elle élu·e sortant·e ? Dans ce cas, faisait-il·elle partie de la majorité, de l'opposition ? Quelles ont été ses prises de position sur les sujets qui vous intéressent durant le dernier mandat ? ;
- S'agit-il de la tête de liste ? Où se situerait-il·elle dans la liste ? ;
- Était-il·elle élu·e à l'inter-communalité ?
- Il·elle ou sa liste a-t-elle déjà sorti un programme, ou fait des promesses électorales ?
- Quels sont ses sujets de prédilection (si passé associatif, d'élu·e), sur quels sujets peut-on s'attendre à ce qu'il·elle travaille si élu·e ? Cette candidat·e est-il ou elle porteur d'un sujet précis et sur lequel nous pourrions aider ou au contraire faire pression ?

Quelles ressources utiliser ?

- Vous pouvez en premier lieu consulter les communications propres des candidat·es : sites de la liste, du parti, site personnel, journaux municipaux pour les anciens élu·es, réseaux sociaux, etc.
- Les associations locales pourront vous renseigner sur les ancien·nes élu·es avec lesquels elles auront peut-être travaillé, sinon la presse locale papier ou web sera votre meilleur alliée !
- Enfin, selon votre commune, et la période à laquelle vous allez rencontrer le·la candidat·e, il ne sera peut être pas possible ou très compliqué d'obtenir toutes ces informations. Ce n'est pas très grave : c'est en passant le pas de rencontrer les candidat·es que vous pourrez construire une relation avec lui ou elle, et que vous pourrez obtenir des informations.

ET QU'EST CE QU'ON LEUR DIT ?

1/ Présenter le Pacte pour la Transition

Présenter la démarche nationale du Pacte pour la Transition :

- ✓ Une démarche nationale, portée par une cinquantaine d'associations et plus de 1200 collectifs locaux en France (à mettre à jour, vous êtes de + en + nombreux·ses !) ...
- ✓ ...pour faire s'engager les candidat·es aux élections municipales sur des mesures écologiques, sociales et démocratiques...
- ✓ ... que VOUS représentez dans votre commune/sur votre territoire.

Vous pourrez avoir en amont fait parvenir au candidat·e votre site/réseau social, le site du Pacte, la liste des mesures... pour qu'il·elle soit déjà informé sur la démarche.

Présenter votre démarche :

- ✓ Si c'est pertinent, qu'est ce que vous avez déjà fait, avec quelles associations vous travaillez, si vous avez déjà consulté la population sur les mesures du Pacte.
- ✓ Sur quoi vous voulez les faire s'engager. Vous pouvez adopter différentes démarches :
 - Partir de la liste des mesures sur lesquelles vous voudriez qu'il·elle s'engage ;
 - Présenter vos priorités (en terme de thématique, de mesures, d'actions concrètes) puis co-construire avec le·la candidat·es un pacte local ;
 - Privilégier des objectifs clairs, des demandes précises et mesurables.
- ✓ En amont ayez adopté une posture commune sur vos priorités, votre manière d'aborder les candidat·es et ce que vous allez leur demander.

2/ Échanger

Dans tous les cas, votre première réunion sera probablement une première rencontre, pour vous présenter, entamer le dialogue et obtenir de nouvelles informations, notamment sur leur programme (peut-être encore en cours de construction).

Les candidat·es auquel·les vous allez devoir vous adresser n'auront pas tou·tes la même attitude vis à vis de votre démarche : certains y seront très sensibles quand d'autres accepteront de discuter avec vous seulement pour faire bonne impression.

Essayer d'avoir une approche similaire face à toutes les listes, même si vos échanges divergeront probablement ensuite. Essayez de toujours adopter en premier lieu une démarche constructive et accorder de premier abord le bénéfice de la bonne foi au·à la candidat·e.

Si le·la candidat·e ou la liste est prête à s'engager dans un processus de construction/réflexion sur le Pacte, vous pourrez convenir d'une prochaine réunion pour travailler ou continuer à travailler sur la liste des mesures.

Si il.elle reste réfractaire, vous pourrez avoir plus de chance plus tard en étant persistant·es, en ayant obtenu des engagements d'autres listes, ou en faisant plus parler de vous à travers vos activités/dans la presse locale, ou en faisant pression en communiquant sur ce refus ou à travers une mobilisation citoyenne. Il est également possible de commencer à proposer des mesures faciles à mettre en œuvre ou consensuelles, que personne ne peut/devrait refuser d'envisager.

Pour voir les mesures sur lesquelles les candidat·es seraient prêt·es à s'engager, vous pouvez :

- Demander le programme s'il est prêt/partageable, ou au moins les grandes lignes du programme ;
- Demander de remplir une première version de la fiche de signature (mesures + niveaux) en précisant qu'il ne s'agit pas de la version finale à signer ;
- Vous pouvez aussi soumettre un autre type de questionnaire aux candidat·es pour prendre la température.

Exemple du baromètre du développement durable : création d'un questionnaire à destination des élu·es, des associations et des habitant·es pour mettre en évidence ce qui est déjà fait, les points de convergence et les points de divergence.

Savoir rendre compte des échanges entre votre collectif local et les différents candidat·es : toujours rédiger un compte-rendu à publier ou pas (cela peut être utile dans la négociation, un·e candidat·e peut être plus conciliant·e s'il/elle sait que le CR de la réunion sera partagé à tous les membres de la communauté militante locale).

Lors de vos échanges avec les candidat·es il est important de questionner les candidat·es sur le modèle de gouvernance qu'ils envisagent pour la Transition : qui sera en charge de cette commission ? Le·la maire, un·e adjoint·e, un·e conseiller·e municipal ?

Vous pouvez aussi demander de spécifier comment serait mis en place le suivi de la mise en œuvre des mesures par le collectif ou une autre entité.

Au-delà d'engagements sur le fond, il peut également être intéressant d'obtenir des engagements sur la méthode qui sera employée pour mettre en œuvre certaines mesures. Il est enfin possible de demander à la liste candidate de s'engager sur des actions spécifiques, dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure (normale ou locale spécifique). Nous vous conseillons alors d'ajouter une annexe au document de signature.

3/ Faire signer un Pacte local

Signer un Pacte local, c'est s'accorder entre liste candidate et collectif local sur une liste d'au moins 10 mesures accompagnées de leurs niveaux d'ambition. Il est également possible d'ajouter des mesures locales spécifiques. Enfin, les mesures choisies doivent être mises en œuvre en respectant les 3 principes transversaux, de sensibilisation et formation, de prise en compte de l'urgence climatique et sociale et du long terme, et de co-construction des politiques locales.

Et on fait comment dans une petite commune ?

Dans certaines communes de très petites tailles et/ou peu avancées dans la transition, l'enjeu peut être différent : s'il n'est pas réaliste de viser d'obtenir un engagement sur 10 mesures ou plus, vous pouvez vous concentrer sur une mesure importante localement (mais cet engagement ne sera pas formellement considéré comme un « pacte signé » par la coordination nationale).

Dans ce cas, le Pacte peut tout de même être un outil très utile pour amorcer le dialogue.

Au terme de ces discussions vous pouvez procéder à une signature officielle du Pacte. Pour mener à bien cette opération, il vous faut [le document de signature avec les mesures et les niveaux d'ambition](#).

Ensuite, comme preuve de garantie et **pour éviter une réappropriation non-voulue**, il est important de rendre public l'engagement des candidat·es pour le Pacte :

- Faire remonter l'information auprès de l'équipe de coordination du Pacte **à travers un questionnaire (à venir)** pour que cela soit affiché sur la cartographie du site.
- Communiquer sur votre territoire via la presse locale, les réseaux sociaux, les panneaux d'affichages publics, etc.

Signaler une signature de Pacte

1. Après accord avec une liste candidate aux élections sur l'engagement de chacun·e, remplir le document de signature en renseignant mesures et niveaux d'ambitions sur lesquels la liste s'est engagée et signer. Il est possible d'ajouter en 3e page sur papier libre des engagements précis pris par les deux parties ;
2. En utilisant le questionnaire de signalement de signature (bientôt disponible), renseigner les informations permettant d'identifier la liste, ses engagements, et télécharger à la fin du questionnaire un scan du document signé par le collectif et la liste.
3. Nous contacter à [pacte \(à\) transition-citoyenne.org](mailto:pacte@transition-citoyenne.org) en cas de problème.
4. Une fois validé, le Pacte signé sera recensé sur la page « Signatures » du site du Pacte (à venir).

4/ Et après ?

Le travail autour du Pacte pour la Transition ne s'arrête pas à sa signature ! A partir de mars 2020, vous pourrez rentrer dans une nouvelle phase de co-construction des politiques locales avec le suivi de la mise en œuvre des mesures. Nous vous enverrons plus d'informations sur ce sujet à partir du printemps, mais n'hésitez pas à nous envoyer vos idées en attendant !